

Fiche d'identité Impôt sur les sociétés (IS)



Objectif

Déclarer de façon annuelle l'impôt sur les sociétés. Il s'agit d'une taxe annuelle obligatoire calculée à partir du résultat fiscal (bénéfices ou perte)



Entrée

30 mai (date de notre clôture comptable)



Sortie

Déclaration des impôts aux sociétés (avant le 15 septembre)



Indicateur

Bool: Fait ou non fait



Attention

Date clef:

- Clôture comptable : 30 mai
- Déclaration et paiement de l'IS avant le **15 septembre**

Attention! Le temps passe vite et vous n'êtes pas forcément la priorité de l'EC. Pensez à le relancer suffisamment tôt (2 mois avant -- il peut être fermé en août) afin d'avoir le temps de le relire sereinement



Documents associés

Tableau centralisée 2022/2023
Kiwix - IS
Economie gouv - IS
Comment calculer un résultat fiscal
Décrypter sa liasse fiscale
Manuel Comptable



Période

1 à 2 mois - élaboration et vérification de la liasse fiscale 2 semaines - déclaration liasse et déclaration/paiement IS 3 jours - archivage



Responsable/Pilote

Trésori.ère.er. Vice-Trésori.ère.er.



Acteurs

EC



Attention

Il faut déclarer l'IS **avant le 15 septembre** Si le résultat fiscal de la junior excède 20 000€ (3 000€ d'IS) --> 4 acomptes repartis sur l'année sont à verser (MAJ du processus quand cela sera le cas)

Processus Impôt sur les sociétés (IS)







